

Promo
2022
2023

Projet pédagogique

IFCS de l'ESM - Formation & Recherche en Soins

Table des matières

Introduction	3
1 L'Ingénierie de formation.....	4
1.1 Le contexte législatif et réglementaire	4
1.2 L'institut de Formation des Cadres de Santé de l'ESM - Formation & Recherche en Soins	4
1.2.1 De la maîtrise en santé mentale au GIP Ecole Supérieure Montsouris.....	4
1.2.2 La situation géographique de l'IFCS	5
1.2.3 L'organigramme du département de formation	6
1.2.4 Les moyens.....	6
1.2.5 Le partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) : Ecole de Management	8
1.2.6 Autres partenariats (Education nationale, Ecole d'Ergothérapie, IFCS de l'APHP, CROUS, Mairie de Créteil.....)	9
1.2.7 Les Tutelles.....	9
1.2.8 Instances et Règlement intérieur	9
2 La politique de formation ou Projet Pédagogique	10
2.1 Les valeurs et principes pédagogiques, cadre conceptuel.....	10
2.1.1 Principes philosophiques, éthiques et pédagogiques	10
2.1.2 Concepts et valeurs professionnelles enseignées.....	10
2.1.3 Démarche qualité de la formation	11
3 Le dispositif de formation	12
3.1 Choix pédagogiques	12
3.1.1 Intentions pédagogiques centrées sur les apprenants	14
3.2 Choix programmatique	15
4 Le Dispositif d'évaluation et de validation de la formation	19
4.1 Conditions et validation de la formation cadre	19
4.1.1 Validation des modules de formation 1,2, 4 et 5	19
4.1.2 Validation des modules de formation 3 et 6	20
5. Annexes.....	21
<i>Annexe 1 Plan de l'ESM Formation & Recherche en Soins</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 2 Tableau synoptique de la formation Cadre de santé</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 3 Textes règlementaires de référence</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 4 L'organisation des modules de formation</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 5 Evaluation et notation des modules de formation 2019-2020.....</i>	<i>38</i>
<i>Annexe 6 Règlement Intérieur de l'établissement</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 7 Les Unités d'enseignements du Master 1</i>	<i>44</i>

Introduction

L'intégration des formations paramédicales dans le schéma européen LMD (licence, master, doctorat) a débuté depuis 2009.

La formation des cadres de santé fait partie intégrante de ce processus de « reconstruction ». La réingénierie de la formation cadre, conduite par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) a débuté en 2011.

L'ESM - Formation & Recherche en Soins comme Institut de Recherche et de Formation, comprenant un Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), avait déjà anticipé l'évolution de la formation des professionnels paramédicaux en ayant l'université Paris Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) comme un de ses membres fondateurs et partenaire dans la formation des cadres et des paramédicaux au travers de Diplômes Universitaires, Master et du diplôme Cadre.

Depuis juillet 2017, fort de ce partenariat universitaire depuis sa création, c'est tout naturellement que l'ESM rejoint l'UFR de Santé de l'UPEC en devenant un département de formation. Elle élargit l'offre de formation tout en renforçant les formations proposées aux professionnels de santé grâce à ses 160 intervenants associés.

Avec cette intégration, l'IFCS de l'ESM devient le premier en France géré par une université sous les tutelles du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France

Le projet Pédagogique de l'IFCS revisité chaque année se veut en adéquation avec ces évolutions, mais également les attendus des employeurs et des professionnels eux-mêmes. Il participe à la construction d'une identité, d'un positionnement et d'une opérationnalité des futurs cadres de santé tout en maintenant son ancrage dans une culture reconnue pour la qualité de ses relations humaines.

Ce Projet Pédagogique 2022-2023 prend donc en compte les dernières réflexions et développements autour de la formation des cadres. Il présente successivement les orientations générales retenues, toujours dans un esprit d'ouverture propre à l'éthique de l'ESM.

1 L'Ingénierie de formation

1.1 Le contexte législatif et réglementaire

La formation préparatoire au diplôme de cadres de santé s'appuie sur des décrets et arrêtés régissant la formation des cadres de santé. A l'issue de leur formation, les cadres de santé peuvent exercer soit en établissement de santé soit en institution de formation.

L'accès à la formation des cadres de santé se fait sur concours. Chaque année, l'IFCS organise le concours d'entrée au mois de mars et mai (épreuve orale) pour la rentrée de septembre. Les dates du concours et des épreuves de sélection sont validées en Conseil Technique.

1.2 L'institut de Formation des Cadres de Santé de l'ESM - Formation & Recherche en Soins

L'IFCS, Institut de Formation Cadre de Santé au sein du département de formation est placé sous la responsabilité de la faculté de santé qui est une composante de l'UPEC.

Il reste sous les tutelles conjointes de :

- **L'Agence Régionale de Santé** pour le contrôle pédagogique et les modalités d'organisation des épreuves de sélection et l'évaluation de la qualité de la formation. Le représentant de l'ARS préside le Conseil Technique de l'IFCS.
- **La Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)** pour l'attribution et la délivrance du diplôme de cadre de santé.
- **Du Conseil Régional Ile de France** (loi n°204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) pour le budget de fonctionnement et d'équipement, la capacité d'accueil, l'agrément de l'institut et du directeur.
- Les instances de l'IFCS sont le Conseil Technique et le Conseil de Discipline.

1.2.1 De la maîtrise en santé mentale au GIP Ecole Supérieure Montsouris

En 1988, la faculté de médecine de Créteil crée la première Maîtrise Sciences et Techniques (MST) Santé Mentale pour répondre aux besoins de formation des infirmiers et des travailleurs sociaux. Face aux nécessités d'évolution de la Maîtrise, l'Université souhaite ensuite proposer d'autres formations à l'ensemble des cadres hospitaliers.

Elle s'est alors rapprochée de la Mutualité Fonction Publique qui, dans le cadre du projet de création de l'Institut Mutualiste Montsouris, voulait offrir un pôle novateur articulant soins, recherche et formation.

En 1992, un groupe de travail présidé par P. Debrye et piloté par M. Atlan propose à la Mutualité Fonction Publique d'inscrire dans le cadre du regroupement de la clinique de la porte de Choisy et de l'hôpital international de l'Université de Paris, la création d'un Institut Supérieur de Formation et de Recherche en Soins. Dominique Letourneau, coordonnateur pédagogique des formations en santé mentale (UPEC) et Conseiller technique auprès de la direction de l'IMM (MFP) fut chargé de l'élaboration du dossier.

Après une étude des différents cadres juridiques possibles pour un partenariat, à la demande conjointe du Président de la MFP (M. Duranton) et de celui de l'Université Paris XII (B. Dizambourg) a été retenu celui du GIP qui permettait de garder la personnalité morale publique et offrait le choix d'une gestion privée.

La mission juridique du Conseil d'Etat donna un avis favorable sur le principe d'un GIP constitué majoritairement par l'UPEC et des partenaires mutualistes gestionnaires du service public de l'assurance sociale des fonctionnaires.

En 1996, Le GIP Ecole Supérieure Montsouris a ainsi été créé à l'initiative conjointe de la Mutualité et de l'UPEC par arrêté préfectoral du 19 août 1996, sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

L'ESM est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé des membres fondateurs suivants :

- Mutualité Fonction Publique Action Santé Sociale (MFPASS)
- Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN)
- Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)
- Fondation de l'Avenir (Fondation de recherche médicale appliquée)
- Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

En 1997, l'IFCS a été agréé par le ministère chargé de la santé (arrêté d'agrément du 28 janvier 1998) pour l'accueil de 30 étudiants (25 de filière infirmière et 5 de filière ergothérapeute). L'ESM a accueilli la première promotion d'élèves cadres de santé en septembre 1998.

Depuis l'ESM a demandé l'élargissement du nombre d'étudiants en formation, qui s'élève désormais à 50 étudiants dont 45 infirmiers et 5 ergothérapeutes.

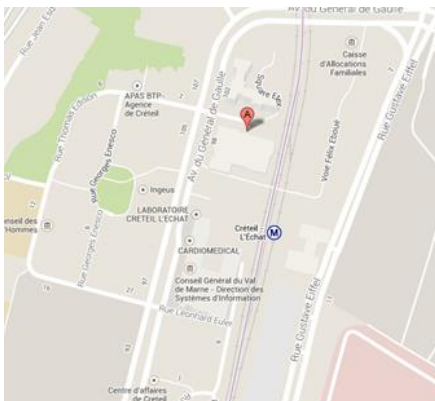
En 2017 le GIP a pris fin le 26 juillet.

1.2.2 La situation géographique de l'IFCS


L'IFCS est composé d'un plateau de 570 m² situé au 3^{ème} étage dans l'immeuble « Les gémeaux » au 2 rue Antoine Etex 94000 CRETEIL.

Cet emplacement est stratégiquement intéressant car il est situé à proximité de l'UPEC.

La faculté de médecine de Créteil se situe à 15 minutes à pied de l'école.



L'IFCS est accessible principalement :

 Ligne 8 - Station : "Créteil l'Echat"

Autres trajets possibles (cf. plan d'accès ESM)

Le plateau comprend :

Trois salles de cours modulables,

Une salle multimédia équipée de 16 postes informatiques,

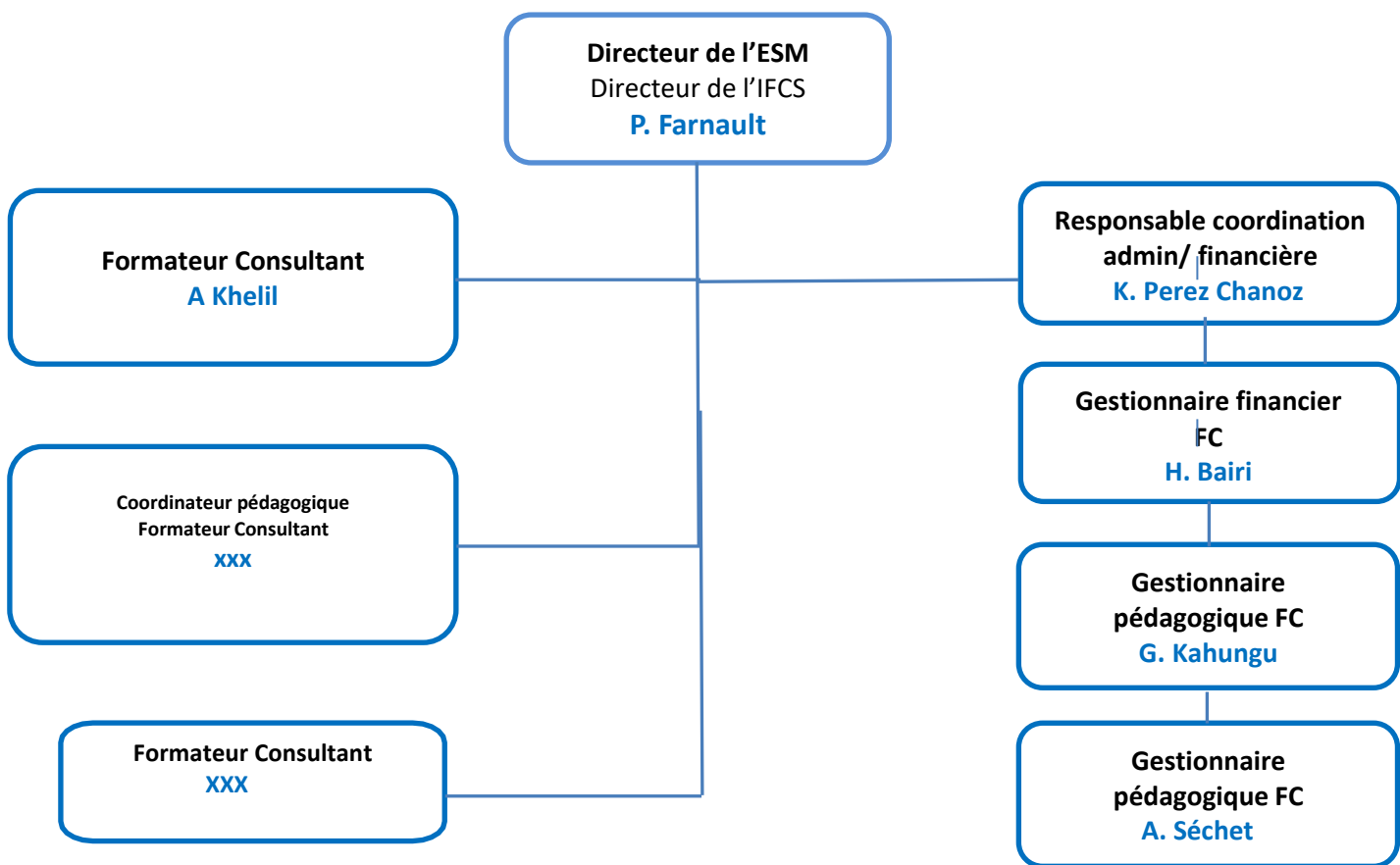
Une couverture WIFI est en place et couvre la totalité de l'école,

Une salle de détente pour les étudiants avec mise à disposition de distributeurs boissons chaudes (Voir en annexe 1 le plan de l'école)

Les enseignements en dehors des locaux propres à l'ESM peuvent avoir lieu à l'UPEC (sites : Faculté de médecine, Institut d'Administration des Entreprises, site principal de l'université ...).

Les bibliothèques universitaires et les centres de documentation sont situés autour de l'école et permettent aux étudiants une accessibilité optimale à l'information.

1.2.3 L'organigramme du département de formation



1.2.4 Les moyens

1.2.4.1 Les moyens humains

L'équipe permanente de l'IFCS se compose de :

- Un directeur de l'IFCS qui est également le directeur du département de formation,
- Une équipe de formateurs consultants de l'ESM (2 formateurs consultants),

- Des formateurs « associés » à l'IFCS.

L'équipe pédagogique intervient de la conception à la mise en œuvre du projet de formation. Elle accompagne individuellement ou collectivement les étudiants dans leur parcours ; les formateurs sont des personnes ressources pour l'ensemble des étudiants.

Afin de répondre au mieux à ses missions de formation professionnelle, l'équipe pédagogique permanente s'appuie sur un réseau d'intervenants extérieurs :

- **Des intervenants universitaires**, via l'UPEC et autres universités, qui contribuent au déroulement de la formation des cadres de santé.
- **Des professionnels**, cadres de santé ou cadres supérieurs de santé, cadres de direction, philosophes, juristes, psychologues médecins et experts dans leur secteur d'activité. Ils travaillent pour la plupart depuis de nombreuses années avec l'ESM et partagent à la fois les valeurs et les conceptions de la formation d'adultes.
- **Des « encadrants de stage » (référents)** participent à la formation des étudiants lors des différents stages et les aident à appréhender, comprendre et analyser les différentes situations de travail. Ils participent à l'évaluation des étudiants en fin de stage. Ces encadrants sont des cadres ou des cadres supérieurs de santé ou titulaires d'un Master 2 en lien avec le domaine d'exercice.
- **Des directeurs de mémoire** dont le rôle est d'accompagner les étudiants cadres dans l'élaboration de leur mémoire.

La gestion administrative et les activités afférentes à la scolarité des étudiants sont assurées par une responsable de la coordination administrative et financière (0.20 ETP), un gestionnaire financier (0.40 ETP) et deux gestionnaires pédagogiques (1.30 ETP).

1.2.4.2 Les moyens logistiques

Une salle multimédia modulable en table de réunion/travail de 16 postes est à la disposition des étudiants pour des recherches ou cours informatiques ciblés.

Les informations relatives aux emplois du temps, et celles émises par la direction, sont affichées sur les panneaux dédiés situés à proximité de la borne d'accueil.

Un accès Wi-Fi est disponible dans l'ensemble de la structure (connexion via code carte d'étudiant UPEC).

L'ESM a mis en ligne depuis 2008, une plateforme collaborative pour l'ensemble des étudiants en formation. Cette plateforme sert à la fois de :

- Moyen de communication entre étudiants, entre étudiants et formateurs.
- Bibliothèque virtuelle (cours, documents, mémoires...).

La plateforme collaborative AGORA est accessible aux enseignants permanents et étudiants de l'IFCS. Cette plateforme permet l'accès aux supports de cours, elle est un lieu d'échanges entre étudiants.

1.2.4.3 Les moyens financiers

Le budget de l'IFCS est intégré au budget du département ESM.

Le coût de la formation est fixé à 9000 euros.

Le cout de l'inscription universitaire est de 243 euros (Tarif 2022/2023)

Le cout de l'inscription au concours est de 100 euros.

1.2.5 Le partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE): Ecole de Management

L'ESM a contractualisé un partenariat avec l'IAE pour la formation des cadres de santé. L'IAE, composante de l'UPEC, participe à la mise en œuvre du dispositif pédagogique (contenu du Master 1^{ère} année « *Management sectoriel, parcours Management des organisations soignantes* »).

Les étudiants sont donc accompagnés à la fois par l'équipe de l'IFCS et par les responsables et intervenants universitaires du Master. Ce partenariat universitaire, comme double démarche universitaire et professionnelle, constitue un apport important dans la professionnalisation et l'opérationnalité des cadres de santé.

Sur les 41 semaines de formation, 12 semaines (440h) comprennent des cours offrant la possibilité de valider 60 ECTS du Master 1 « *Management Sectoriel, Parcours management des Organisations Soignantes* ». Ces cours font partie intégrante du cursus cadre de santé ; à chaque unité d'enseignement correspond un module de la formation des cadres de santé.

Un dispositif de E-Learning a été mis en place pour certains cours comme le droit par exemple. Il est géré par l'université dans le cadre du master.

La première année (Master 1) vise à :

- Donner aux étudiants les savoirs et outils juridiques, économiques et médicaux qui leur permettront de comprendre les politiques de santé publique et le fonctionnement des organisations de santé. Ils disposeront ainsi du socle de connaissances nécessaires pour poursuivre une spécialisation en Master 2 ;
- Mettre en perspective les connaissances acquises, permettre d'appréhender les évolutions et la prospective des systèmes de santé et de situer la santé publique dans les débats contemporains ;
- Engager la formation managériale nécessaire à tout cadre ;
- Se positionner avec les outils et savoirs nécessaires aux cadres de proximité.

Les **compétences** visées par la première année de Master sont multiples et indispensables à une **bonne intégration dans la vie active ou à la poursuite d'études**.

Il s'agit aussi bien de savoirs (méthodes et concepts fondamentaux du management, de l'économie de la santé, du droit de la santé), de savoir-faire (maîtrise des aspects techniques des métiers du secteur de la santé, gestion de projet, ouverture internationale) que de savoir-être (rigueur, autonomie, esprit d'initiative, adaptabilité, sens du travail en équipe et des responsabilités, aptitude à la prise de décision et à la synthèse analytique, management d'équipe).

Il s'agit d'une double validation : celle du diplôme cadre de santé et de la première année de Master « *Management sectoriel – Parcours Management des Organisations Soignantes* ».

Le partenariat avec l'IAE qui permet d'intégrer la première année du Master avec la formation professionnalisante de cadre de santé nous conduit à poser le dispositif d'évaluation des connaissances et de validation selon deux orientations :

- Respecter les références réglementaires et universitaires pour la validation des deux cursus de formation. Ce dispositif peut permettre aux étudiants de valider tous les modules du diplôme de cadre de santé « *sans pour autant valider automatiquement la première année de Master* »,
- Répartir la *charge de travail* de l'étudiant sur l'ensemble de l'année (examens du Master, rapports de stage, élaboration de dossiers thématiques, mémoire, etc.).

1.2.6 Autres partenariats (Education nationale, Ecole d'Ergothérapie, IFCS de l'APHP, CROUS, Mairie de Créteil...)

En complément de ces partenariats, l'IFCS entretient des liens avec les autres IFCS de la région Ile de France au travers de temps d'échange et/ou de réunions entre les directeurs des IFCS.

1.2.7 Les Tutelles

Le Conseil régional d'Ile de France gère les centres de formations paramédicales et délivre l'agrément au directeur de la formation.

L'Agence Régionale de Santé, représentée par une conseillère pédagogique valide le bon déroulement des examens et le respect du contenu pédagogique au regard des textes qui régissent la formation.

1.2.8 Instances et Règlement intérieur

La formation préparatoire au diplôme des cadres de santé s'appuie sur des décrets et arrêtés régissant la formation des cadres de santé.

Le Conseil Technique est consulté sur le projet pédagogique, l'organisation des études, les modalités de validation, les enseignants, le budget prévisionnel, les frais de scolarité, le règlement intérieur et les reports de scolarité.

Le Conseil de Discipline est en charge « *d'émettre un avis sur les fautes disciplinaires commises par les étudiants* ».

Vous trouverez en annexe 3 les textes réglementaires de référence.

2 La politique de formation ou Projet Pédagogique

« Le bon fonctionnement de nos structures de santé, qu'elles soient hospitalières ou de formation, dépend largement de la place des cadres de santé et de leur compétence, qui est déterminante pour la qualité des prestations offertes tant aux patients qu'aux étudiants. C'est pourquoi la formation des cadres de santé est une priorité essentielle pour garantir la qualité de l'encadrement. Elle contribue en effet à assurer l'efficacité et la pertinence du rôle de l'encadrement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de formation des personnels et de gestion des équipes et des activités. L'adaptation régulière de cette formation est une nécessité pour préparer et accompagner l'évolution rapide des établissements de santé et des pratiques professionnelles. » (Arrêté du 15 mars 1995).

Qu'est-ce qu'être cadre de santé de proximité aujourd'hui, et demain ? Il ne s'agit pas ici de broser un portrait exhaustif de ce professionnel mais d'appréhender qui il est. C'est d'abord un manager qui travaille dans un environnement de soins, sanitaire ou médicosocial. En regardant les organigrammes des établissements, on voit qu'il se situe entre une ou des équipes de professionnels et un supérieur hiérarchique : cadre supérieur de santé, cadre paramédical de pôle, directeur des soins ou directeur de la structure.

2.1 Les valeurs et principes pédagogiques, cadre conceptuel...

2.1.1 Principes philosophiques, éthiques et pédagogiques

Notre théorie de l'enseignement est basée sur le socioconstructivisme c'est-à-dire sur l'analyse réflexive des pratiques, qui sous-tendent toutes les actions de formation et qui sont le centre du dispositif pédagogique.

La formation dispensée par l'IFCS poursuit deux objectifs complémentaires :

- L'acquisition de connaissances, d'outils et de méthodes afin de procurer aux futurs cadres les moyens d'encadrer des professionnels d'un ou plusieurs secteurs d'activités et de conduire des projets dans le contexte des nouvelles organisations sanitaires et médicosociales.
- Le développement de capacités, d'échanges d'expériences et de points de vue qui prend sens dans l'exercice professionnel futur.
« Cette ouverture d'esprit » est un point capital de la politique de la formation de l'ESM.

2.1.2 Concepts et valeurs professionnelles enseignées

« Transmission, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, des valeurs humanistes »

Si le projet professionnel de l'étudiant est un point d'appui dans le parcours de la formation, son **implication** en tant qu'acteur, en est le point principal. La formation des cadres de santé repose ainsi sur une logique de professionnalisation, entre « une constitution de profession et le développement professionnel des individus ¹ ». Le dispositif de formation s'appuie sur l'expérience professionnelle de l'étudiant, sur ses capacités et ses ressources (connaissances,

¹ R. Wittorski, « professionnalisation et développement professionnel », 2007.

savoirs, ...) pour qu'il construise sa future posture professionnelle. En prenant appui sur l'expérience antérieure des étudiants, le parcours pédagogique s'articule autour d'enseignements professionnels et universitaires. Les différents travaux demandés lors de la formation permettent d'appréhender la progression de l'étudiant dans ses acquis et sa nouvelle identité professionnelle.

L'équipe pédagogique de l'ESM considère que :

- **L'étudiant est un adulte en formation professionnelle. Il est l'acteur principal de la construction de ses compétences dans notre dispositif de formation.** Ce positionnement en formation est une étape dans sa future fonction de responsable d'équipe, de conducteur de projets.
- **La qualité d'échanges, de relations pédagogiques et professionnelles est recherchée**, afin de permettre à l'étudiant de s'impliquer comme acteur de sa formation et de sa vie professionnelle. Au-delà de leur filière respective, les étudiants cadres sont amenés à rencontrer des professionnels de métiers différents et à suivre conjointement des cours avec des étudiants de Master issus de l'université.
- **Différents modèles de pensées et d'actions** sont proposés afin que l'étudiant puisse développer un esprit critique, innovant, un goût pour la confrontation et le partage, au bénéfice d'un projet commun. De même, le questionnement, l'argumentation, la réflexivité et la responsabilisation s'inscrivent dans le processus de formation.
- Le temps de la formation vise l'**acquisition** de ressources théoriques, leur **combinaison** et **transférabilité** dans un contexte de pratiques professionnelles. Cet ensemble participe au devenir du futur cadre : enjeu commun de l'étudiant et de l'institut.

Des valeurs défendues au sein de l'IFCS

« Promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs »

« Encouragement au travail personnel de l'étudiant en vue de l'acquisition d'une capacité d'autoformation et d'autoévaluation. Les étudiants sont invités à participer à leur propre formation par leur activité personnelle et par leur évaluation des cours. »

2.1.3 Démarche qualité de la formation

En 2012, le GIP ESM s'est engagé dans un processus de certification externe et a obtenu la labellisation « OPQF - ISQF² ».

En 2016 l'ESM renouvelle son dossier de qualification professionnelle auprès de l'ISQF, organisme de qualification des services intellectuels. Il s'agit de satisfaire aux critères légaux, administratifs, juridiques et financiers ainsi qu'à ceux relatifs aux moyens humains et

² <http://www.ffp.org/page-623-la-qualification-opqf.html> - La qualification OPQF est délivrée aux organismes de formation par l'ISQ (qualification des services intellectuels). Celui-ci atteste du fait que la structure qualifiée répond à toutes les caractéristiques du professionnalisme définies par l'OPQF, à savoir :

- posséder les compétences et les ressources nécessaires à l'exercice de son activité dans le ou les domaines demandés
- mettre en œuvre ces compétences en adéquation avec les missions
- délivrer une prestation de qualité, à la satisfaction du client

matériels.

La dimension éthique est désormais inscrite dans le référentiel de l'ISQF. C'est l'occasion de passer en revue et de façon systématique nos process, de créer une dynamique d'amélioration auprès de chacun des acteurs de l'équipe mais aussi de communiquer tant auprès des étudiants que des employeurs et nos partenaires.

Depuis 2022, l'ESM s'engage dans un processus « Qualiopi » qui vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Au niveau de l'institut de formation des cadres de santé

Des rencontres régulières sont réalisées entre le Directeur de l'IFCS et les délégués de la promotion.

Une évaluation de la satisfaction des étudiants à mi-parcours et en fin de formation est réalisée ; évaluation orale et écrite, elle permet à l'équipe d'appréhender les points forts de l'année de formation comme les points à réajuster et à améliorer.

De plus, chaque année, un questionnaire d'évaluation sur le dispositif de suivi du mémoire est transmis aux directeurs de mémoire afin d'apprécier ce dernier.

Une évaluation hebdomadaire en ligne est faite auprès des étudiants permettant de récolter leurs avis sur les prestations pédagogiques des intervenants (compétences pédagogiques, sujet, contenu et supports des cours)

3 Le dispositif de formation

3.1 Choix pédagogiques

La formation des cadres de santé dispensée par l'ESM a pour finalité de préparer les étudiants, futurs cadres de santé, à l'exercice de fonctions d'encadrement de proximité ou intermédiaire et/ou de formateurs en instituts de formation. Les différents apports acquis en formation doivent leur permettre d'être opérationnels et de s'inscrire dans une démarche de développement de leurs compétences.

Le projet de formation se donne pour objectif de :

- Créer l'émergence d'une culture « cadre », axée sur le management et la qualité des soins.
- Participer aux évolutions des politiques de gestion, d'organisation et d'encadrement de l'établissement ou service.
- S'inscrire dans une démarche de partenariat, de réseaux tant des professionnels que des institutions.

Le dispositif pédagogique mis en œuvre par l'IFCS ESM repose sur différents principes dans une interactivité entre les étudiants, les intervenants et les acteurs professionnels, et les évaluations du dispositif réalisées par les étudiants et les formateurs.

Les démarches mobilisées par l'équipe pédagogique sont :

- **Une démarche inductive** qui partant des expériences (expérimentation en stage, cours...), de l'observation et de l'analyse permet à l'étudiant une reconstruction de savoirs généraux.
- **Une démarche déductive** ou à partir des cours magistraux (master, ...) sont réalisés des travaux de groupe, ateliers...
- **Une démarche réflexive** qui permet à l'étudiant de mettre à distance et de réfléchir à sa manière d'agir, de se positionner dans des environnements et des situations.
- **Une démarche axée sur la notion de compétences.**
- **Une démarche basée sur l'analyse de situation**, ou l'alternance par les stages contribue à la construction du futur professionnel.
-

La formation cadre de santé dispensée à l'IFCS s'inscrit résolument dans une démarche professionnalisante. Formation adulte professionnelle (au sens identitaire) et interprofessionnelle, la formation cadre de santé part de l'expérience des étudiants pour leur faire acquérir des savoirs, des ressources et l'art de les combiner. Le temps de formation est ainsi une période de transformation des savoirs et de la posture professionnelle identitaire. L'étudiant est acteur de son apprentissage et de la construction de ses compétences.

Elle est une étape dans la carrière du professionnel ; étape qui débute souvent avant l'entrée en formation par une expérience de « faisant fonction » de cadre de santé. La complexité des situations de travail amène à considérer la formation comme un temps d'acquisition contraint (10 mois de formation) de savoirs (ressources), de savoir-faire (aptitude à savoir combiner les ressources), de savoir être (savoir se comporter dans des milieux différents, avec des acteurs multiples).

L'équipe pédagogique de l'ESM s'inscrit dans la perspective des conclusions du projet européen « EQUAL3 » sur le thème de la métacognition « apprendre à apprendre » : « C'est dans la logique de l'accompagnement de l'apprenant vers une nouvelle posture de co-construction du savoir que les pratiques de « apprendre à apprendre » prennent corps.⁴»

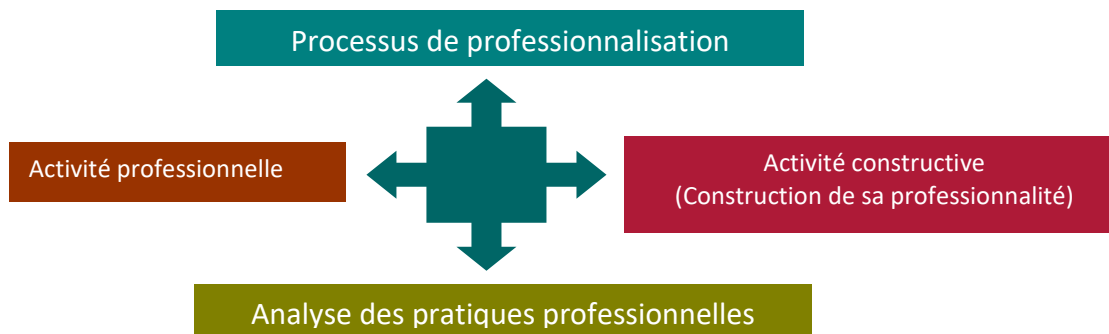
L'acquisition de compétences transférables à la pratique est un des objectifs centraux de la formation. Nous reprendrons ici les définitions de SAMURCAY et PASTRE⁵ sur la compétence. Ils définissent ainsi la compétence, « en tant que rapport du sujet aux situations de travail : on est compétent pour une classe de tâches déterminées - opérationnelles : il s'agit de connaissances mobilisables et mobilisées dans l'action et efficaces pour cette action - apprises, soit à travers des formations explicites, soit par l'exercice d'une activité. Elles peuvent être aussi bien explicites que tacites : le sujet n'est pas toujours en mesure d'explicitier les connaissances opérationnelles qu'il met en œuvre dans l'action ».

³ <http://www.apprendre-a-apprendre.eu/>

⁴ Ibidem

⁵ SAMURCAY (R) et PASTRE (P), 1995, *Outils des acteurs de la formation pour le développement des compétences*, in *Education permanente* N° 123

« Comment les situations professionnelles peuvent-elles devenir apprenantes pour l'étudiant ? »⁶



3.1.1 Intentions pédagogiques centrées sur les apprenants

Pédagogie de proximité

Ainsi, à l'issue de la formation le futur Cadre de Santé doit être capable de :

- **Comprendre les logiques** de : son unité, de son pôle, de son établissement, de son environnement,
- **Savoir se positionner** et avoir une posture adéquate au regard de sa fonction,
- **Apprendre à inventer des réponses aux situations.**

Nos principes

« Cette pédagogie se fonde sur des activités collectives ou individuelles, sous la conduite directe ou indirecte d'enseignants, mais également sur des travaux personnels des étudiants réalisés en autonomie. »

« La compétence professionnelle résulte d'une pédagogie axée sur l'étudiant, laquelle ambitionne de former des communicateurs qui se distinguent ... »

« Son « ancrage social » est à la base d'une « culture école » reconnue pour la qualité de ses relations humaines. Quelques exemples qui témoignent de cet « esprit-maison » : les relations de proximité enseignants/étudiants ; une pédagogie d'intégration qui favorise les dynamiques collectives (les nombreux travaux de groupe et les cours dits « de maillage »); un engagement volontariste qui fait prendre conscience de l'essence véritablement sociale de la communication et de l'information ; une approche « bien social » et « service public » de l'information et de la communication ; l'utilisation des médias dans le but émancipateur de la société. »

« L'étudiant est acteur de sa formation.

⁶ MICHEL H. « Inventer des pratiques de formation. Dynamiser un développement personnel et professionnel » Chronique sociale 2009

Un repérage rapide et régulier de ses lacunes lui permet de recentrer son étude par rapport aux exigences de la formation choisie.

La disponibilité des enseignants et une politique d'écoute favorisent (...) la mise en place de dispositifs (...) qui permettent aux étudiants d'analyser leurs difficultés et de construire des pistes de remédiation. »

« L'accompagnement de la transition secondaire/supérieur, les cours propédeutiques et/ou de remédiation, la formation centrée sur l'apprenant », les supports didactiques (syllabus, transparents...).

Mais aussi :

- les heures de tutorat dans la charge de certains enseignants ;*
- l'accompagnement personnalisé de l'étudiant en difficulté (Intranet, classe virtuelle, e-learning, distance training...);*

3.2 Choix programmatique

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

La formation dure 43 semaines réparties comme suit⁷ :

Semaines d'enseignement théorique	25
Semaines de stage	14
Semaines de Temps de travail personnel	2
Semaines de congé réglementaire	2

Les étudiants accomplissent 35h par semaine ; l'amplitude horaire de la semaine est de 13h30 à 18h00 le lundi, de 9h00 à 18h00 du mardi au jeudi et de 9h00 à 16h30 le vendredi.

La présence aux différentes séquences de formation est obligatoire.

3.2.1 Alternance

Le dispositif pédagogique alterne entre la formation théorique et une formation sur le terrain auprès de professionnel ayant un rôle de management et d'encadrement des équipes soignantes.

La formation comprend des temps

- D'enseignements (cours magistraux)
- De travaux dirigés en groupe ou en individuel (analyse de situation, études de cas),
- De temps personnel (recherches documentaires, analyse de documents, ...)

⁷ Cf. annexe n°2 planning 2021- 2022 Tableau Synaptique de la formation cadre de santé

L'association dans la formation de différents enseignants (universitaires, professionnels, ...) permet aux étudiants cadres d'appréhender les différentes logiques avec des grilles de lecture diversifiées, de faire des choix dans les apports proposés, d'élaborer leur propre modèle. La transférabilité des enseignements dans leur future pratique est fondamentale.

Ressources	Modalités de cours	Personnes ressources
Plateforme collaborative informatique Bibliothèques universitaires Accès à un catalogue de documentation électronique Accès à des postes informatiques	Cours magistraux E Learning Ateliers et Travaux dirigés	Formateurs consultants Formateurs universitaires Professionnels de santé

3.2.3 Modes de régulation envisagés

Au sein de l'IFCS il existe des temps de réunions et de coordinations

- **Réunion institutionnelle**

Les réunions institutionnelles sont mensuelles et ont pour objet l'ensemble des activités du GIP

- **Réunion de coordination pédagogique**

Les réunions de coordination pédagogique ont un rythme mensuel. Les problématiques pédagogiques ayant trait à l'IFCS sont traités au sein de ces réunions.

3.2.4 Choix des stages

La recherche et le choix du terrain de stage par l'étudiant tiennent compte des objectifs spécifiques fixés par l'ESM et de ses objectifs personnels. Le choix des stages est réalisé par l'étudiant, à l'exception du stage Module 2.

Le principe général est que les étudiants ne peuvent choisir leur propre établissement comme lieu de stage pour les modules 4 et 5. Selon les objectifs professionnels de l'étudiant, le stage du module 6 peut être réalisé dans l'institution d'appartenance mais non dans le futur lieu d'affectation et est considéré comme une préparation à la prise de poste.

Chaque stage donne lieu à la signature d'une convention tripartite qui stipule les objectifs et modalités du stage, les responsabilités engagées selon la situation de prise en charge financière de l'étudiant et les notions de confidentialité. La convention mentionne le professionnel, tuteur de stage de l'étudiant.

L'étudiant adresse le cas échéant un double de cette convention à son employeur.

Les stages sont considérés comme un **élément actif du dispositif de formation** puisqu'ils constituent une **forme différente et complémentaire d'apprentissage et d'appropriation** des différentes acquisitions théoriques et méthodologiques. « *L'alternance désigne le va-et-vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un " institut de formation initiale ", d'autre part un ou plusieurs " lieux de stages " » (Perrenoud, 2001).*

Lieux d'échange et de confrontation à des situations professionnelles, ils doivent aussi être l'occasion d'un enrichissement pour le terrain d'accueil par la contribution, aussi modeste soit-elle, de l'étudiant, sur la base du principe " gagnant/gagnant ".

Les temps de stage constituent un tiers de la formation des cadres de santé. Compte tenu des options évoquées, mais aussi des éléments du contexte professionnel actuel, l'équipe pédagogique de l'IFCS a opté pour une **durée totale des stages de 15 semaines** répartie ainsi :

Module 1	Module 2	Module 4	Module 5
3 semaines Du 10/10/2022 au 28/10/2022	2 semaines Du 21/11/2022 au 02/12/2022	4 semaines Du 27/03/2023 au 21/04/2023	3 semaines Du 23/01/2023 au 10/02/2023
Module 6			
2 semaines Du 29/05/2023 au 09/06/2023			

Un temps de préparation au stage a lieu en amont de celui-ci ; les attendus du stage sont déclinés et explicités. Lors des stages du module 1, 4 et 5, une restitution au tuteur et à des professionnels de l'institution est réalisée. Les modalités sont organisées entre l'étudiant et le tuteur de stage. Cette restitution orale fait l'objet d'une évaluation qui compte pour la validation du module.

Chaque retour de stage fait l'objet d'une restitution en institut de formation qui doit permettre à l'étudiant de mettre en perspective les situations rencontrées, d'en dégager des savoirs qui participent au processus de professionnalisation. Le tableau décrit les spécificités de chaque stage

MODULE	THEMATIQUE	DESCRIPTION
Module 1 <i>* Ce même type de stage peut être envisagé en Module 6 pour découvrir un secteur ou mode d'exercice particulier.</i>	"Découverte et Initiation à la fonction cadre de santé "	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De la fonction d'encadrement dans un milieu professionnel hors santé (l'entreprise), ▪ Du ou des modèles et missions de l'organisation, ▪ Des missions, activités, modes et pratiques managériales du responsable d'encadrement, tuteur de stage de l'étudiant, ▪ Des modalités de communication au sein de l'organisation.

MODULE	THEMATIQUE	DESCRIPTION
<p>Module 2 Lors de ce stage les étudiants vont identifier et considérer une problématique de santé publique sur un territoire en fonction d'une population donnée. Ils devront analyser la problématique et apporter des éléments de résolution efficaces et réalistes.</p>	<p>« La découverte de la santé publique et ses problématiques »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre capable de comprendre et d'acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé, ▪ Etre capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer une démarche de santé publique, ▪ Appréhender l'organisation d'un secteur sanitaire et social.
MODULE	THEMATIQUE	DESCRIPTION
<p>Module 4 <i>Lors de ces stages, les étudiants peuvent être amenés à conduire des activités d'animation, d'enseignement, d'évaluation sur un thème défini (exemple : démarches qualité, gestion des risques, ...)</i></p>	<p>"Opérationnalisation d'un apprentissage"</p>	<p>Organisé en deux phases, le stage de module 4 met l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'identification et l'appréhension des caractéristiques de l'environnement, ▪ Les activités du cadre de santé et les compétences afférentes, ▪ L'analyse d'une situation managériale (2^{ème} partie du stage).
MODULE	THEMATIQUE	DESCRIPTION
<p>Module 5 Lors de ces stages, les étudiants seront amenés à caractériser un environnement de formation d'adultes.</p>	<p>« Fonction de formation initiale et continue »</p>	<p>Le stage doit permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'appréhender les principales caractéristiques de la structure et des conditions de fonctionnement du dispositif, ▪ D'identifier les besoins en formation initiale et/ou continue, ▪ De comprendre et définir les activités liées à l'ingénierie de formation, ▪ D'analyser l'activité du formateur.
MODULE	THEMATIQUE	DESCRIPTION
<p>Module 6</p>	<p>"Approfondissement"</p>	<p>L'étudiant choisit le lieu de stage en lien soit avec son projet professionnel, soit son thème de mémoire.</p>

4 Le Dispositif d'évaluation et de validation de la formation

La charte des examens de l'UPEC définit les conditions d'acquisition des 60 ECTS qui valident la première année de Master. L'IAE est responsable de l'ensemble du processus de validation de la première année de Master. En annexe 6, nous vous présentons les unités d'enseignement du Master 1 et leur organisation.

4.1 Conditions et validation de la formation cadre

Le dispositif de validation de la formation cadre de santé est organisé conformément à l'arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme cadre de santé :

« Les modules 1, 2, 4 et 5 sont validés si les étudiants ont obtenu pour chaque module une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. Les étudiants sont autorisés à présenter leur travail de mémoire que s'ils ont validé ces modules. En cas de non validation, une ou plusieurs évaluations sont organisées. Les modules 3 et 6 sont validés par une note égale ou supérieure à 10/20 au mémoire (écrit et argumentation) »

Au-delà du texte réglementaire relatif au diplôme cadre, les évaluations ont pour but d'objectiver (visualiser) le cheminement de l'étudiant dans sa démarche de professionnalisation et dans une pré-acquisition de compétences. Les exercices demandés dans le cadre de la formation ont pour objet d'évaluer dans la construction du processus de professionnalisation les capacités :

- D'analyse des situations de travail (situations managériales)
- D'argumentation et de synthèse
- D'expression orale et écrite
- De positionnement et de décision

4.1.1 Validation des modules de formation 1,2, 4 et 5

Les évaluations du diplôme cadre de santé sont organisées par module en référence au texte réglementaire. Le diplôme de cadre de santé s'obtient par la somme des validations des différents modules. Les modules 1, 2, 4 et 5 doivent être validés pour être autorisé à soutenir le mémoire. Les modules 3 et 6 sont validés par une note obtenue au mémoire égale ou supérieure à 10 / 20.

Les rapports de stage, notes de synthèse, travaux de groupe permettent d'évaluer la capacité des étudiants à s'exprimer, à argumenter, à synthétiser, à se positionner et prendre des décisions.

Les modules 1, 4 et 5 sont validés en obtenant une moyenne des deux notes égale ou supérieure à 10 / 20. Les notes sont issues « d'une épreuve écrite d'analyse et de synthèse » (le rapport de stage), d'une « argumentation orale » sur le lieu du stage. La validation des stages est attestée par le directeur au vu des feuilles d'appréciation de stage signée par les responsables des stages.

Le module 2 est validé par une note obtenue égale ou supérieure à 10 / 20 comprenant la réalisation d'un dossier et une soutenance orale du dossier.

Une note inférieure à 10 à la présentation orale en stage entraîne une deuxième présentation orale au sein de l'Institut devant deux formateurs ; Une note inférieure à 10 à l'ensemble du stage implique une deuxième session de stage.

Les résultats sont communiqués individuellement.

Si un ou plusieurs modules ne sont pas validés, une nouvelle série d'évaluations est organisée dans le mois qui suit la publication des résultats. Elle porte sur la ou les épreuves où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.

La validation des modules 1 2 4 et 5 permet la présentation et la soutenance du mémoire. La validation de la soutenance permet au jury de déclarer admis les étudiants ayant validé l'ensemble des modules.

4.1.2 Validation des modules de formation 3 et 6

Le mémoire est un des éléments de validation du diplôme cadre de santé. Le travail d'élaboration du mémoire débute dès l'entrée en formation par des apports théoriques et méthodologiques. Ces séquences visent à déterminer le champ de construction de ce travail. Exercice de communication écrite, le mémoire s'appuie sur les contenus de la formation et les questionnements professionnels de l'étudiant. A partir de la problématisation d'un thème ou situation professionnelle, la construction du mémoire doit permettre à l'étudiant l'appréhension de la complexité, d'asseoir son autonomie dans une démarche réflexive.

Ce travail constitue une véritable démarche de recherche sur un thème choisi.

L'étudiant est suivi par un directeur de mémoire proposé par l'ESM. Ce directeur peut être l'un des formateurs de l'ESM ou un professionnel travaillant régulièrement avec l'école. L'étudiant peut faire appel à des personnes ressources qui ont des compétences dans le thème choisi.

La soutenance orale a lieu environ un mois après le dépôt du travail écrit. L'étudiant présente son travail à un jury.

En cas de non validation au mémoire, l'ESM organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard trois mois après la proclamation des résultats du diplôme de cadre de santé.

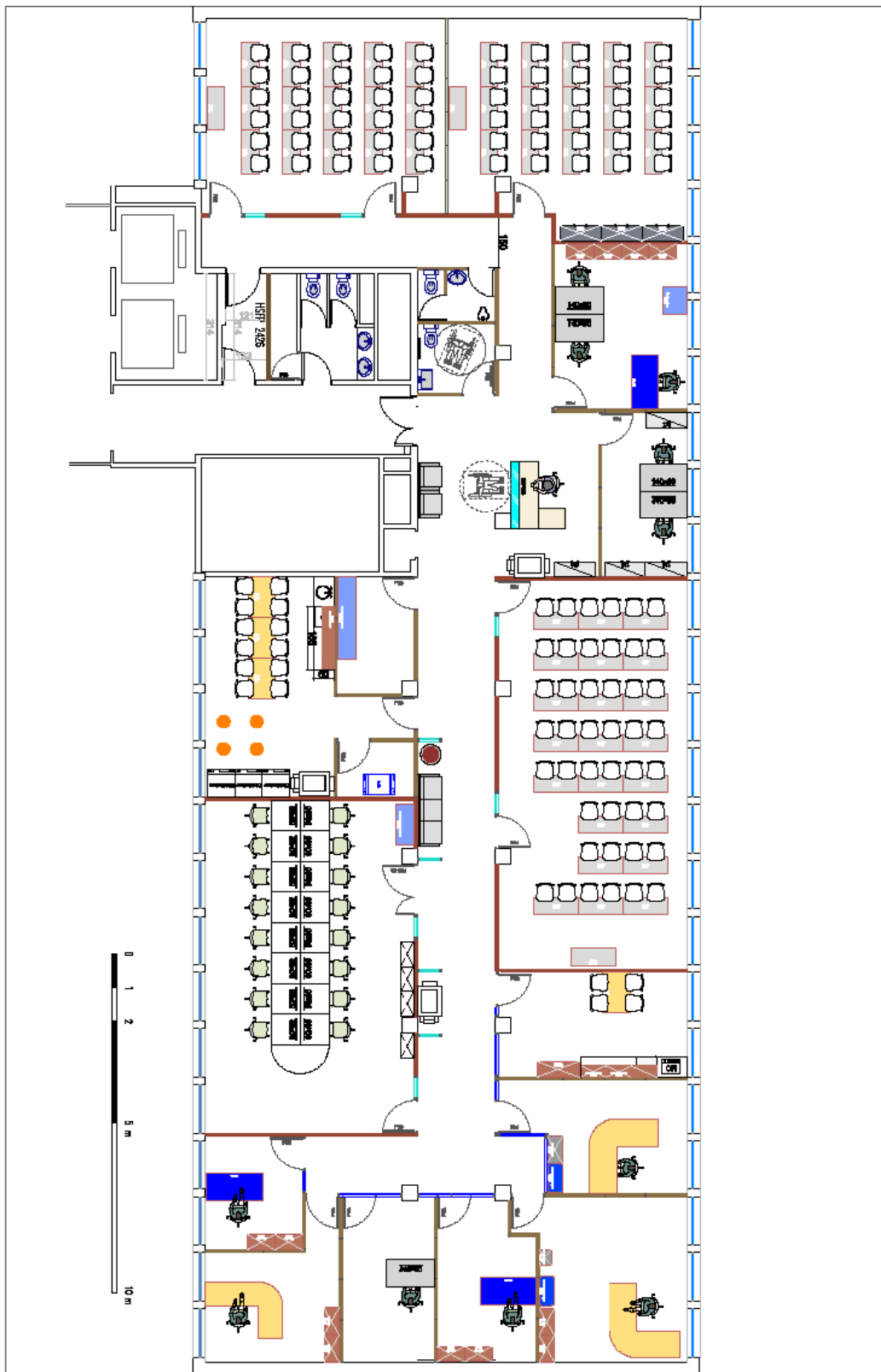
ETAPES	CALENDRIER
Atelier n°1/4 Introduction au Mémoire	Septembre 2022
Atelier n°2/4 Délimitation du thème de mémoire - Méthodologie	Octobre 2022
Atelier n°3/4 Formalisation du thème de mémoire	Novembre 2022
Suivi mémoire individuel 1/3	Décembre 2022
Suivi mémoire individuel 2/3	Janvier Février 2023
Coaching rédactionnel sur inscription validé par ESM 1/2	Mars 2023
Semaine de Travail Personnel N°1 Enquête terrain	Du 13 au 17 mars 2023
Suivi mémoire individuel 3/3	Avril Mai 2023
Coaching rédactionnel sur inscription validé par ESM 2/2 RDV	Mai 2023
Atelier Mémoire Etat d'avancement 4/4	Mai 2023
Semaine de Travail Personnel N°2 Rédaction	Du 9 au 13 mai 2023
Atelier Préparation soutenance orale	Mai 2023
Date impérative de dépôt au secrétariat du mémoire finalisé	26 mai 2023
Soutenance	Du 19 au 21 Juin 2023

Calendrier susceptible de modifications

5. Annexes

- Annexe 1 Plan de l'ESM Formation et Recherche en Soins
- Annexe 2 Tableau synoptique de la formation Cadre de santé
- Annexe 3 Textes règlementaires de référence
- Annexe 4 L'organisation des modules de formation
- Annexe 5 Evaluation et notation des modules de formation 2022 2023
- Annexe 6 Règlement Intérieur applicable aux usagers
- Annexe 7 Les Unités d'enseignements du Master 1

Annexe 1 Plan de l'ESM Formation & Recherche en Soins



Annexe 2 Tableau synoptique de la formation Cadre de santé

2022/2023		sept-22					oct-22				nov-22				déc-22				
Vacances scolaires - Zone C		29*2	5*9	12*16	19*23	26*30	3*7	10*14	17*21	24*28	31*4	7*11	14*18	21*25	28*2	5*9	12*16	19*23	26*30
DCS 22-23	41 s		1	2	3	4	5	ST1	ST1	ST1	9	10	11	ST2	ST2	14	15	congés	congés
M1 22-23	12s				1	2					3	4				5			
		janv-23					févr-23				mars-23								
		2*6	9*13	16*20	23*27	30*3	6*10	13*17	20*24	27*3	6*10	13*17	20*24	27*31					
DCS 22-23	41 s	16	17	18	ST5	ST5	ST5	22	23	24	25	TP	27	ST4					
M1 22-23	12s	6	7					8					9						
		avr-23				mai-23				juin-23									
		3*7	10*14	17*21	24*28	1*5	8*12	15*19	22*26	29*2	5*9	12*16	19*23	26*30					
DCS 22-23	41 s	ST4	ST4	ST4	32	33	TP	35	36	ST6	ST6	39	40	41					
M1 22-23	12s				10			11				12							

Tableau 1 Calendrier de la formation des cadres de santé 2022 – 2023

SEMAINE 1				
Date	Date	Date	Date	Date
	9h00-12h30	9h00-12h30	9h00-12h30	9h00-12h30
	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS
	module et/ou UE	module et/ou UE	module et/ou UE	module et/ou UE
	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant
	Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours
13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-16h30
DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS
module et/ou UE	module et/ou UE	module et/ou UE	module et/ou UE	module et/ou UE
Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant
Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours
17h00-18h00	17h00-18h00	17h00-18h00	17h00-18h00	
DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	DCS et/ou DCS MAIMS	
Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	Titre de l'intervention Nom de l'intervenant	
Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours	Salle de cours	

Tableau 2 Maquette d'une semaine de formation

Annexe 3 Textes règlementaires de référence

La formation cadre de santé est réglementée par les textes suivants :

- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur kinésithérapeute, pédicure podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur.
- Décret no 2008-1149 du 6 novembre 2008 modifiant le décret no 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2008-806 du 20 août 2008 modifiant le décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé
- Décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière (article 5 relatif aux missions du directeur de l'institut de formation des cadres de santé)
- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995.
- Décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 31 Janvier 2000 modifiant les dispositions de l'arrêté du 18 Août 1995 relatives à la présidence du jury diplôme cadre de santé
- Circulaire DGS/PS3 n° 99-508 du 25 août 1999 relative au diplôme de cadre de santé.
- Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 au diplôme cadre de santé (JO du 27 août 1999)
- Arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995.
- Décret n° 95-926 modifié du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé.
- Arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé.

Textes relatifs à l'enseignement :

- Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 relative à l'enseignement supérieur.
- Décret n° 85-906 du 23 août 1985 relatif aux conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.
- Note d'orientation du 7 juillet 2002 relative à la contractualisation 2004.
- Circulaire ministérielle du 14 novembre 2002 relative à la mise en place du LMD.

Annexe 4 L'organisation des modules de formation

La formation est organisée selon les modalités du programme de l'arrêté du 15 mars 2010 :

- Module 1 Initiation à la fonction cadre
- Module 2 Santé Publique
- Module 3 Analyse des pratiques et initiation à la recherche
- Module 4 Fonction d'encadrement
- Module 5 Fonction de formation du cadre de santé
- Module 6 Approfondissement de la fonction cadre

Dans la description de chaque module figure :

- Les intentions pédagogiques
- Les champs disciplinaires de référence
- Le champ des pratiques
- Le dispositif pédagogique
- Les compétences visées
- Les modalités de validation du module
- L'articulation avec les unités d'enseignement du master

Module 1 “ Initiation à la fonction de cadre ”

Intentions pédagogiques

Ce module général doit permettre à l'étudiant de se situer dans son environnement :

- Situer le contexte de santé dans celui plus général de la production/consommation des biens et des services et du contexte politique, économique et législatif.
- Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les différents modes de management, dans les institutions sanitaires et sociales, dans les entreprises. Différencier la fonction de cadre de santé de celle de cadre d'entreprise.
- Argumenter ses choix managériaux et les conditions requises pour leur mise en œuvre.
- Savoir repérer les éléments de contexte ayant un impact sur la fonction d'encadrement.
- Intégrer la dimension éthique dans sa pratique professionnelle.
- Prendre de la distance par rapport à son exercice professionnel et enrichir son projet professionnel.

Champs disciplinaires

SCIENCES HUMAINES
DROIT et ÉTHIQUE
ECONOMIE

PHILOSOPHIE, PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE et ANTHROPOLOGIE
POLITIQUE MANAGERIALE ET MODES D'ORGANISATION
COMMUNICATION

Champs de pratiques

Evaluation des besoins Définition de la prestation	<ul style="list-style-type: none">▪ Appréhender la notion de “ besoin de l'utilisateur/client ” dans son contexte d'émergence, son mode d'approche et son usage.▪ Préciser le rôle du cadre de proximité dans l'analyse des besoins et le lien avec la notion de “ produit ”.▪ Situer l'approche éthique par rapport aux questions de morale et de droit.
Organisation Gestion	<ul style="list-style-type: none">▪ Caractériser les principaux types de management et modes d'organisation dans le monde de l'entreprise.
Coordination	<ul style="list-style-type: none">▪ Situer le cadre de proximité dans ses relations hiérarchiques et fonctionnelles et identifier les moyens de coordination qu'il se donne, compte tenu des différentes fonctions de l'entreprise.
Formation Education	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les principaux aspects de la fonction formation de l'entreprise : politique, budget et moyens, ainsi que le rôle formateur du cadre.
Evaluation Développement Recherche	<ul style="list-style-type: none">▪ Situer la fonction “ développement / recherche ” et “ démarche qualité ”, dans l'organisation générale de l'entreprise (structure, budget, personnel...), sa place par rapport aux fonctions production/vente et le rôle du cadre à ce niveau.

Dispositif pédagogique

Thématiques	Moyens/méthodes	Intervenants
Politique de santé	Cours magistraux, Conférences	Enseignants universitaires
Droit	Cours magistraux E Learning	Enseignants universitaires
Fonction d'encadrement	Cours magistraux Conférence	Enseignants universitaires Formateurs consultants ESM
Economie de la santé	Cours magistraux	Enseignants universitaires
Fonction cadre	Conférences Travaux de groupe Travaux dirigés ⁸	Formateurs consultants ESM Cadres de santé Professionnels de santé
Initiation à la fonction cadre	Stage de 3 semaines hors secteur sanitaire	Tuteurs de stage

Compétences visées⁹ en lien avec l'activité du cadre de santé

Activités

Conception et coordination des organisations de soins et des prestations associées

Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé

- UE 1 – Systèmes et politiques de santé
- UE 2 – Outils pour le dialogue de gestion
- UE 3 – Management des processus organisationnels
- UE 4 – Pratiques professionnelles

Modalité de validation du module

- Rapport de stage (validation écrite)
- Présentation orale d'une note de travail réalisée pendant le stage

⁸ Les travaux dirigés (travaux de groupe) sont en groupe de 10 à 15 étudiants selon le sujet du travail

⁹ Référence au référentiel d'activités et de compétences du cadre de santé –groupe de travail DGOS

Module 2 “ Santé publique ”

Intentions pédagogiques

Ce module permet à l'étudiant de :

- Comprendre les problématiques et enjeux de santé publique qui traversent un territoire.
- Coordonner une logique de soins individualisés à une logique collective.
- Repérer les différents enjeux politiques et économiques de l'action en santé publique.
- Appréhender l'organisation sanitaire et sociale et en repérer les articulations.
- Identifier un partenariat interprofessionnel, pluridisciplinaire et multi institutionnel.
- Coordonner les actions de santé et de soins.
- Relier les différents concepts relatifs aux sciences humaines et sociales, au droit de la santé et aux politiques sanitaires et sociales.
- Acquérir à partir de son domaine professionnel, une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé.
- Etre capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique.

Champs disciplinaires

SANTE PUBLIQUE
DROIT DE LA SANTE ET ETHIQUE COMMUNAUTAIRE
SYSTEME DE SANTE ET OFFRE DE SOINS
ECONOMIE DE LA SANTE

Champs de pratiques

Evaluation des besoins Définition de la prestation	<ul style="list-style-type: none">▪ Appréhender les déterminants de santé au niveau d'une population et les différents facteurs de risque▪ Aborder les principales composantes des politiques de santé publique▪ Etudier une population déterminée, identifier des besoins et des demandes, amorcer une réflexion sur la conception de l'offre de soins.
Droit des patients Questions éthiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Valoriser l'information et la communication en santé publique▪ Développer un questionnement éthique en santé▪ Aborder les différentes structures au service du questionnement éthique
Organisation Gestion	<ul style="list-style-type: none">▪ Réfléchir à une organisation de soins adaptée à une population donnée
Coordination	<ul style="list-style-type: none">▪ Participer au développement de la notion de réseau de santé ou de soins de proximité
Formation	<ul style="list-style-type: none">▪ Caractériser la notion d'éducation sanitaire
Evaluation Recherche	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégrer la notion d'évaluation des pratiques en santé publique

Dispositif pédagogique

Thèmes	Moyens/méthodes	Intervenants
Santé Publique	Cours magistraux Travaux dirigés Travail de groupe	Enseignants universitaires Formateurs consultants Sociologue
Approfondissement Module 6 Les territoires de santé	Stage de 2 semaines sur un territoire de santé Enquête de santé publique	Formateurs consultants ESM Professionnels de santé Professionnels de politique de santé publique Acteurs de l'action socio-éducative

Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé

ECUE 1.1 Santé publique: enjeux et perspective

ECUE 1.2 Politiques de santé

Modalité de validation du module

- Dossier de synthèse sur un thème de santé publique
- Présentation orale du dossier de santé publique

Module 3 “Analyse des pratiques et initiation à la recherche ”

Le module 3 comprend deux domaines :

- L’analyse des pratiques professionnelles.
- L’initiation à la recherche.

L’initiation à la recherche dans la formation des cadres de santé se concrétise par la réalisation et la soutenance d’un mémoire.

Intentions pédagogiques

Analyse des pratiques	Initiation à la recherche	Accompagnement mémoire
Appréhender l’activité professionnelle au travers de ses pratiques et de ses savoirs.	Appréhender les concepts et maîtriser les outils et méthodologies de la recherche.	Formateurs consultants ESM Directeurs de mémoire
<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ conduire l’analyse d’une situation de travail à l’aide de cadres conceptuels préétablis. ▪ d’utiliser les outils d’évaluations individuels et collectifs 	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier les démarches et projets de recherche dans le domaine des soins. ▪ clarifier les concepts liés à l’activité de recherche. ▪ garantir, dans ce domaine, le respect des droits des patients et les conditions éthiques. 	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réaliser une démarche de recherche appliquée au domaine professionnel. ▪ Formaliser une problématique dégagée de situations de travail. ▪ d’utiliser des outils de recueil de données. ▪ d’analyser des données. ▪ de réaliser un travail écrit. ▪ d’argumenter oralement un travail écrit.

Champs disciplinaires

LA RECHERCHE MEDICALE PARAMEDICALE
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Champs de pratiques

Evaluation des besoins et définition de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins d’études dans son service ou les conditions de contribution de son service à des recherches institutionnelles et/ou médicales ▪ Caractériser les différents types d’étude et de recherche (vocabulaire, modalités, intérêt, limites.) ▪ Constituer un relevé documentaire sur un sujet (« état » de la question) ▪ Effectuer une analyse de situation ▪ Identifier les ressources en matière de recherche en santé
Droit des patients Ethique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les dispositions législatives et réglementaires relatives à la recherche en santé ▪ Définir les principaux aspects
Organisation Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des méthodes de travail en adéquation avec le type d’étude mené ▪ Mener la conduite d’un projet d’étude
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les articulations des domaines cliniques et institutionnelles dans les travaux de recherche conduits ▪ S’appuyer sur les ressources et réseaux existants en matière de recherche
Education et formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l’intégration des résultats de recherche dans les pratiques ▪ Valoriser les travaux de recherche et participer à leur diffusion
Evaluation et recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir aux questions d’épistémologie ▪ Participer à la production de savoirs professionnels par l’analyse, la formalisation et l’évaluation des pratiques

Dispositif pédagogique

Thèmes	Moyens/méthodes	Intervenants
Analyse de pratiques	Cours magistraux Travaux dirigés	Formateurs consultants ESM Sociologue Professionnels de santé
Initiation à la recherche	Cours magistraux Travaux dirigés Guidance individuelle Temps de travail personnel	Formateurs consultants ESM Professionnels de la santé Directeurs de mémoire

Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé

ECUE 1.1 Santé publique : enjeux et perspective

Modalité de validation du module

Couplé au module 6, le module 3 est **validé par la réalisation d'un mémoire** rendant compte des capacités de l'étudiant à analyser une situation, un phénomène, ou une pratique professionnelle, à s'en distancier et à en dégager les retombées éventuelles pour l'action du cadre de santé et à proposer dans la mesure du possible des axes d'amélioration.

Le travail du mémoire (initiation à la recherche) se déroule tout au long de la formation, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements.

Module 4 “ Fonction d’encadrement ”

Intentions pédagogiques

Le module 4 permet à l'étudiant de concevoir, mettre en œuvre et évaluer son projet de cadre de santé dans une visée d'optimisation de la qualité des soins et de la gestion des conditions de productions, ce qui suppose de :

- Appréhender les missions et responsabilités du cadre afin de se positionner comme responsable d'une activité et d'une équipe de travail.
- Définir les principes d'organisation, d'animation et de coordination d'un travail d'équipe et les mettre en œuvre.
- Identifier et réinterroger la place de la clinique dans la fonction cadre.
- Identifier les différentes pratiques managériales et leur impact sur les acteurs
- Identifier les règles de gestion économique dans une structure de soins.
- Définir le contexte, les enjeux et les étapes d'une démarche qualité (assurance de la qualité, évaluation, relation fournisseur/client, gestion des risques...).
- Utiliser des outils de gestion, de contrôle et d'évaluation de l'activité.

Champs disciplinaires

SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

ETHIQUE

MANAGEMENT

PEDAGOGIE

DROIT DU TRAVAIL

Champs de pratiques

Organisation et gestion des soins	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer en équipe un projet de soins centré sur le patient▪ Conduire, évaluer et réajuster, en équipe, le projet de soins de l'unité▪ Argumenter son choix en matière de management▪ Caractériser les principaux modes d'organisation des soins et leurs impacts▪ Créer des conditions favorisant la valorisation des ressources de son équipe▪ Construire et utiliser les outils de gestion et de contrôle pour l'unité (activité - équipements - moyens)▪ Choisir, utiliser une démarche, des outils d'évaluation de la charge de travail et planifier les activités
Continuité Coordination des soins	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner une organisation évolutive des soins▪ Gérer les conflits et prendre des décisions▪ Associer l'ensemble de l'équipe à l'amélioration des conditions de travail▪ Prévenir les risques professionnels▪ Définir une politique de gestion du système d'information et de communication interne et externe▪ Coordonner les actions et les moyens avec les différents partenaires
Evaluation des besoins	<ul style="list-style-type: none">▪ Déterminer et mettre en œuvre avec l'équipe une démarche d'analyse des besoins de l'utilisateur▪ Délimiter le champ d'action des professionnels de santé dans l'unité en regard du cadre législatif, réglementaire, professionnel et institutionnel▪ Définir les principes de partage des responsabilités et de la délégation

Droit des patients Ethique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les conditions permettant le respect des droits des patients ▪ Formaliser et argumenter sa conception du soin ▪ Développer une démarche éthique dans sa pratique professionnelle
Formation/ Encadrement pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les besoins individuels et collectifs de formation ▪ Organiser, avec les Instituts de formation, la mise en place d'objectifs et de moyens adaptés aux différents étudiants ▪ Organiser l'intégration des nouveaux personnels affectés à l'unité ▪ Participer à l'évolution des référentiels de compétence des personnels de son équipe
Evaluation / Recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les pistes d'amélioration nécessaires à la prise en charge des patients et coordonner leur réalisation ▪ Définir et mettre en œuvre une approche qualité sous forme d'évaluation de la qualité des soins, d'étude de la relation client / fournisseur, de gestion des risques.

Dispositif pédagogique

Thèmes	Moyens/méthodes	Intervenants
Management	Cours magistraux Travaux dirigés Travaux de groupe	Formateurs consultants ESM Enseignants universitaires Sociologues Professionnels de santé
Gestion financière et économique	Cours magistraux	Enseignants universitaires Formateurs consultants
Qualité et organisation	Cours magistraux Travaux dirigés	Enseignants universitaires Formateurs consultants ESM Professionnels de santé
Responsabilité juridique du cadre	Cours magistraux Travaux dirigés	Enseignants universitaires Professionnels de santé
Droit	Cours magistraux E learning Travaux dirigés	Enseignants universitaires Formateurs consultants
Fonction d'encadrement	4 semaines de Stage en établissement sanitaire ou social	Tuteurs de stage

Ateliers « fonction cadre » ou ateliers d'analyse des pratiques professionnelles.

Les ateliers « fonction cadre » visent à explorer et à travailler sur les représentations et l'activité du cadre de santé, sur la capacité à se positionner dans une perspective managériale, à partir des apports théoriques et des expériences professionnelles de chaque étudiant. Ils ont également pour objectif de mettre en lien les apports théoriques professionnalisant et universitaires. Ils sont animés par des professionnels ayant une expertise dans un domaine particulier, ou un formateur consultant de l'ESM. Chaque atelier est lié à une thématique déterminée en lien avec la position managériale.

Ateliers « Projet Professionnel »

Lors de l'oral du concours, chaque étudiant présente son projet professionnel.

Les ateliers « projet professionnel » ont pour objet d'amener l'étudiant à s'interroger sur son positionnement dans les projets institutionnels, dans l'orientation à donner à sa formation et au développement de ses compétences.

Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé

ECUE 1.4 Droit du travail

ECUE 3.1 Gestion des risques et qualité des soins

ECUE 2.2 GRH et comportements humains

ECUE 3.2 Gestion de projets et innovation

ECUE 4.3 Gestion des organisations soignantes

ECUE 4.4 Analyse et développement des pratiques d'encadrement

Modalité de validation du module

- Rapport de stage (validation écrite)
- Présentation orale d'une note de travail réalisé pendant le stage

Module 5 “ Fonction Formation ”

Intentions pédagogiques

Le module 5 permet au futur cadre de santé de **participer à l’optimisation de la qualité des soins par le biais de la formation**. Pour cela il doit être capable :

- Identifier la fonction de formation du cadre de santé
- D’analyser les différentes situations de travail afin de faire émerger les besoins en compétences nécessaires à la réalisation de(s) l’activité(s).
- De concevoir, animer et évaluer des dispositifs de formation.
- D’apporter sa contribution dans le cadre de projets institutionnels.
- De situer la formation en interaction avec les aspects organisationnels, économiques et sociaux.
- D’exercer une activité de formation en regard des dispositions réglementaires et des règles éthiques en usage.

Champs disciplinaires

PEDAGOGIE
 FORMATION DES ADULTES
 SCIENCES COGNITIVES
 PSYCHO PEDAGOGIE
 DROIT DU TRAVAIL (FORMATION)

Champs de pratiques

Analyse des besoins Détermination des objectifs à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à l’analyse de l’activité et à la détermination des compétences <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les compétences nécessaires à l’exercice de sa profession ▪ Identifier les besoins de formation, d’amélioration des compétences au sein de son service ▪ Formaliser les objectifs à atteindre
Aspects réglementaires et éthiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se référer aux dispositions législatives, réglementaires et éthiques concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les formations initiales des professions d’infirmier et d’ergothérapeute, les conditions de fonctionnement des instituts de formation concernant ces professions, ▪ La Formation Professionnelle Continue
Organisation Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le cahier des charges d’un dispositif de formation ou projet de formation ▪ Déterminer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de la formation et les indicateurs de résultat ▪ Les étapes (objectifs intermédiaires ou opérationnels) ▪ Les moyens pédagogiques et modalités d’accompagnement ▪ Les contraintes (temps, organisation, juridiques, financières...) ▪ Evaluer le coût de la formation ▪ Construire un dispositif pédagogique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les différentes étapes d’élaboration, ▪ Argumenter ses choix pédagogiques (conceptions, méthodes...)
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et valoriser différents moyens de soutien, de démultiplication et d’acquisition de compétences. ▪ Analyser les interactions entre les objectifs institutionnels et les enjeux formations, entre formation et organisation

Formation et Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les démarches d'évaluation des compétences, ▪ Participer au développement des ressources du terrain visant l'appropriation des outils de conduite de projet d'analyse, d'amélioration des compétences (notamment les pratiques d'apprentissage de type tutorat)
Evaluation Recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la démarche de formation comme un outil de développement au sein de toute démarche projet. ▪ Caractériser l'approche de validation des acquis.

Dispositif pédagogique

Thèmes	Moyens/méthodes	Intervenants
Le cadre législatif et réglementaire de la formation	Cours magistraux Travail sur documents	Responsables de formation Formateur consultant ESM Professionnels de santé
La pédagogie	Cours magistraux	Responsables de formation Formateur consultant ESM Professionnels de santé
L'organisation et les dispositifs de formation	Cours magistraux Travail sur documents	Responsables de formation Formateur consultant ESM Professionnels de santé
Les structures et le fonctionnement des établissements de formation	Cours magistraux	Responsables de formation Formateur consultant ESM Professionnels de santé
Les démarches et méthodes	Cours magistraux Travail sur documents Travaux de groupe	Formateur consultant ESM Professionnels de santé
Fonction de formation	3 semaines de stage en institut de formation	Tuteurs de stage

Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé

ECUE 1.1 Méthodologie du raisonnement pour l'action

Modalité de validation du module

- Rapport de stage - validation écrite
- Soutenance orale en stage
- Analyse d'une pratique en lien avec la pédagogie et/ou les dispositifs de formation

Module 6 “ Approfondissement des fonctions d’encadrement et de formation ”

Intentions pédagogiques

Permettre à l’étudiant :

- D’évaluer et approfondir les connaissances acquises au cours de la formation.
- De perfectionner ses pratiques en vue de sa prise de poste
- D’actualiser ses connaissances et d’analyser l’impact des évolutions techniques et fondamentales dans son domaine professionnel.

Ce module sera en partie construit à partir des attentes des étudiants, après un bilan des modules précédents, en tenant compte de leur projet professionnel et des éléments de l’actualité professionnelle.

A cet effet, les thèmes du programme des modules 1, 2, 3, 4 et 5 peuvent être partiellement répartis au sein du module 6.

L’année 2018-2019 a vu ce module 6 s’enrichir d’un module optionnel « parcours formateur » dont la finalité est de préparer les futurs formateurs à la problématique actuelle de la formation initiale. Ce projet répond au référentiel d’activités et de compétences des cadres de santé DGOS, initiant la réingénierie du diplôme la formation cadre de santé, vers deux métiers distincts : « Cadre de santé responsable de secteur d’activités de soin » et « Cadre de santé formateur (trice) de professionnels de santé ». La construction du dispositif pédagogique s’ancre dans les principes du socio constructivisme, à l’instar de référentiels de formation en santé.

Unités d’enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé

ECUE 4.1 FC Anglais médical

Modalité de validation du module

Travail écrit de fin d’études

Stage d’approfondissement	2 semaines de stage au libre choix de l’étudiant dans le secteur tertiaire, sanitaire, social ou médico-social en lien avec la formation et des objectifs spécifiques	Tuteurs de stage
---------------------------	---	------------------

Annexe 5 Evaluation et notation des modules de formation 2019 2020

MODULE 1	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Ecrit	Rapport de stage individualisé sur la fonction de manager au sein d'une organisation incluant un rapport d'étonnement (15 pages maximum)	A rendre pour le 04/11/2022	Note sur 20	Formateur
Oral	Présentation orale d'une problématique rencontrée en stage	Durant le stage	Note sur 20	Evaluation par le tuteur de stage
La validation du module est obtenue par une note égale ou supérieure à 10/20 (moyenne des deux notes correspondant au travail écrit et oral)				

MODULE 2	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Travail Ecrit (dossier)	Dossier écrit sur une problématique de santé publique validée par un professionnel (travail collectif)	A rendre pour le 16/12/2022	Note sur 20	Formateur
Présentation orale	Présentation orale d'une problématique de santé publique à un professionnel et un formateur (travail collectif)	20/01/2023	Note sur 20	Formateur
La validation du module est obtenue par une note égale ou supérieure à 10/20 des deux travaux				

MODULE 4	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Travail Ecrit (dossier)	Port folio individualisé sur le positionnement du cadre de santé au sein d'une organisation et l'analyse d'une situation managériale (20 pages maximum)	A rendre pour le 2/05/2023	Note sur 20	Formateur
Présentation orale	Présentation orale d'une situation managériale (analyse) rencontrée en stage	Durant le stage	Note sur 20	Evaluation par le tuteur de stage
La validation du module est obtenue par une note égale ou supérieure à 10/20 (moyenne des deux notes correspondant au travail écrit et oral)				

MODULE 5	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Travail Ecrit (dossier)	Port Folio individualisé et analysé d'une situation pédagogique (20 pages maximum)	A rendre pour le 17/02/2023	Note sur 20	Formateur
Présentation orale	Présentation orale d'une situation de partenariat en formation (analyse) rencontrée en stage	Durant le stage	Note sur 20	Evaluation par le tuteur de stage
La validation du module est obtenue par une note égale ou supérieure à 10/20 (moyenne des deux notes correspondant au travail écrit et oral)				

MODULE 3 et 6	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Travail Ecrit (dossier)	Réalisation d'un mémoire	A rendre pour le 26/05/2023	Note sur 20	jury composé du directeur de mémoire et d'un jury choisi pour sa compétence sur le sujet
Présentation orale	Soutenance du mémoire	Du 19 au 21 juin 2023	Note sur 20	
La validation des modules est obtenue par une note égale ou supérieure à 10/20				

PREAMBULE

L'IFCS du département de l'ESM Formation & Recherche en Soins est un département universitaire de la faculté de médecine de l'université Paris Est de Créteil (UPEC). Cette structure est laïque et indépendante de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique. Elle tend à l'objectivité du savoir et respecte la diversité des opinions. Elle garantit à l'enseignement et à la recherche les conditions de leur libre développement scientifique, créateur et critique.

L'ESM Formation & Recherche en Soins applique le règlement intérieur de l'UPEC que vous trouverez dans son intégralité sur notre site internet dans l'onglet : FORMATION

Vous trouverez ci-dessous les éléments spécifiques du règlement intérieur de l'université suivant :

TITRE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1 :

Pris en application du règlement intérieur de l'université le présent règlement détermine les dispositions d'hygiène, de sécurité, les règles disciplinaires et la représentation des étudiants de l'ESM Formation & Recherche en Soins, conformément à l'article R-922 du Code du Travail et aux dispositions réglementairement prévues au titre des formations dispensées au sein de la structure.

Article 2 :

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'UPEC.

Article 3 :

Il est porté à la connaissance de tout nouveau stagiaire, ainsi qu'à tous les enseignants et chargés de cours de l'ESM Formation & Recherche en Soins

Article 4 :

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UPEC en séance.

TITRE 2 : MESURES RELATIVES A L'HYGIENE ET LA SECURITE

Article 5 :

Les étudiants doivent respecter les règles d'hygiène et sécurité légales ou réglementaires, ainsi que les consignes définies par la Direction de l'ESM Formation & Recherche en Soins.

Article 6 :

Chaque étudiant doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées dans les locaux de l'ESM Formation & Recherche en Soins

Article 7 :

Les sorties de secours ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.

Article 8 :

Tout accident survenu soit au cours de la formation, soit pendant le trajet domicile/IFCS ou vice versa, quelle qu'en soit la gravité, doit être immédiatement porté à la connaissance de la Direction, dans un délai maximum de 24 heures.

Article 9 :

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'ESM Formation & Recherche en Soins Cette interdiction concerne également l'usage de la cigarette électronique.

Article 10 :

Il est interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux, (sauf circonstances exceptionnelles et après accord de la Direction) ou de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse.

Article 11 :

Sauf autorisation ponctuelle, la prise de repas est interdite dans les locaux de la structure.

Article 12 :

Les étudiants doivent veiller à conserver en état les locaux et le mobilier de l'ESM & Formation Recherche en Soins.

Article 13 :

Les étudiants doivent remettre en place le mobilier de chaque salle en fin de journée comme il était installé à leur arrivée afin de permettre les activités pédagogiques des jours suivants.

Article 14 :

Le mur mobile entre les salles A et B ne peut être mobilisé uniquement par le personnel de l'école suivant une technique spécifique de bon usage et sécuritaire.

Article 15 :

Le matériel de la structure ne peut être utilisé à des fins autres que celles relatives aux activités pédagogiques de l'ESM Formation Recherche en Soins.

Article 16 :

Les affichages et inscriptions en dehors des panneaux mis à la disposition des étudiants sont proscrits.

Article 17 :

L'ESM Formation & Recherche en Soins est un lieu ouvert, et ne peut être tenue pour responsable des vols éventuels survenus en son sein.

TITRE 3 : REPRESENTATION DES ETUDIANTS

DISPOSITIONS GENERALES

Article 18 :

Le Conseil Pédagogique et Scientifique est une instance consultative. Il propose au Conseil de la Fac de Médecine les orientations des enseignements, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il se prononce, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, sur l'organisation des études. Il donne son avis sur la politique de recherche et notamment sur les contrats auxquels cette politique donne lieu. Il peut faire appel autant que de besoins à des experts externes.

Article 19 :

Le Conseil Pédagogique et Scientifique comprend des membres de droit (Président de l'université ou son représentant, Directeur de l'IFCS), des représentants des enseignants, des représentants élus des étudiants et des personnes qualifiées.

Article 20 :

Les stagiaires des formations annuelles sont représentés au Conseil Pédagogique et Scientifique de l'IFCS. Tous les étudiants sont électeurs et éligibles. Le Directeur de l'IFCS est responsable de l'organisation et du bon déroulement des élections.

Article 21 :

Une liste électorale est dressée pour toutes les formations annuelles avec les noms et les prénoms des électeurs. Les étudiants intéressés font une déclaration de candidature.

Article 22 :

Le vote a lieu pendant les heures de formation au plus tard dans le mois qui suit la rentrée de l'IFCS.

Article 23 :

La majorité absolue est exigée lors du premier tour, la majorité relative pour le second tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Article 24 :

Pour toutes les formations de plus de 200 heures, et conformément à la réglementation en vigueur, il est pourvu à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Tous les étudiants sont électeurs et éligibles.

Article 25 :

Le vote a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début de la formation, au scrutin uninominal à deux tours.

Article 26 :

La majorité absolue est exigée lors du premier tour, la majorité relative pour le second tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Article 27 :

Un procès-verbal est établi et signé par le Directeur de l'IFCS ou son représentant.

Article 28 :

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 29 :

Les délégués communiquent au Directeur de l'IFCS ou son représentant, les suggestions tendant à améliorer les conditions de déroulement de la formation et de la vie des stagiaires au sein de l'ESM Formation & Recherche en Soins.

Article 30 :

Ils présentent également les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement des formations, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

TITRE 4 : REGLES DISCIPLINAIRES

DISPOSITIONS GENERALES

Article 31 :

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public. Si des locaux sont mis à leur disposition, les conditions d'utilisation sont définies par la Direction et contrôlées par elle.

Article 32 :

Pour toutes les formations et quel que soit le cadre conventionnel entre l'étudiant et l'IFCS, la présence aux cours est obligatoire.

Article 33 :

En cas d'absence pour raisons diverses, l'étudiant est tenu d'en informer l'ESM Formation & Recherche en Soins et le cas échéant, son employeur, par écrit. En cas d'absence pour raison médicale, il doit fournir un certificat médical.

Article 34 :

En cas de manquement aux règles disciplinaires et aux mesures relatives à l'hygiène et la sécurité, le Directeur ou son représentant, peut prendre une sanction à l'égard de l'étudiant, de nature ou non à affecter, immédiatement ou non, sa présence à l'IFCS. Elle peut également mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES AUX ETUDIANTS PREPARANT UN DIPLOME SOUS LA
COMPETENCE DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE

Article 35 :

Les étudiants en formation à l'ESM Formation & Recherche en Soins dans le cadre de titres délivrés par l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne sont soumis aux règles disciplinaires en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur.

Article 36 :

En cas de faute, le Directeur de l'IFCS est chargé d'informer le Directeur des études pour suite à donner auprès des instances de l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne.

Article 37 :

Lorsque l'agissement de l'étudiant a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que la commission de discipline de l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne n'ait rendu son avis.

Annexe 7 Les Unités d'enseignements du Master 1

Sous réserve de modifications

M1 - UE et intitulés	ECTS	HEURES
UE 1 : Systèmes et politiques de santé	12	119
ECUE 1.1 Santé publique, économique et politiques de santé	6	56
ECUE 1.2 RSE, éthique et droit de la santé Politiques de santé	6	63
UE 2 : Outils pour le dialogue de gestion	18	133
ECUE 2.1 Pilotage de la performance pour le cadre	6	42
ECUE 2.2 GRH et comportements humains	6	63
ECUE 2.3 Reconfigurer les organisations de santé	6	28
UE 3 : Management des processus organisationnels	10	70
ECUE 3.1 Gestion des risques et qualité des soins	4	21
ECUE 3.2 Gestion de projet et innovation	6	49
UE 4 : Pratiques professionnelles (Parcours MOS)	20	118
ECUE 4.1 Anglais	2	14
ECUE 4.2 Initiation au projet managérial	6	7
ECUE 4.3 Gestion des organisations soignantes	7	42
ECUE 4.4 Analyse et développement des pratiques d'encadrement	5	55
Total M1	60	440